

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 1 juillet 2016 – 20h45 - Mairie de Saint-Laurent

Compte Rendu N° 16

Date convocation : 28 Juin 2016

Présents : PITOUT Daniel, DUPIN Christian, SAURIAC Robert, BAROUSSE Laurent, BORDES Yves, FAUCHER Béatrice, MONGIN Stéphane, SAUBESTRE Isabelle, VILLA Daniel.

Procuration :

Absents : BEN ALLAL Richard, DUFOUR Thierry

Liste d'émarginement en annexe

Ordre du Jour :

- 1- Approbation du Dernier Conseil Municipal du 15/04/2016
- 2- Tarif Horaire de mise à disposition du personnel au SIVU
- 3- Renouvellement de la mise à disposition au SIVU de Magali Esclassan et Edith Rayssac
- 4- Cadeau de départ à la retraite de l'institutrice Madame Geneviève Isnard
- 5- Renouvellement du CAE de Edith Rayssac
- 6- Achat du terrain SIDDORN, acte administratif
- 7- Pool Routier, chemin de la Haille
- 8- SITPA
- 9- Dégâts d'orage
- 10- Tarif horaire de mise à disposition du personnel
- 11- Questions diverses.

Monsieur Daniel PITOUT, Maire de Saint-Laurent sur Save, ouvre la séance de Conseil Municipal à 20h45 et présente l'ordre du jour du conseil municipal.

Villa Daniel est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal l'autorisation de rajouter exceptionnellement une délibération à l'ordre du jour, à savoir :

Fixation du tarif Horaire de mise à disposition du personnel au SIVU

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVE A L'UNANIMITE

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15/04/2016

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVE A L'UNANIMITE

2- TARIF HORAIRE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL

DELIBERATION N° 16-2016

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que deux agents de la commune sont mis à disposition partiellement au SIVU Enfance-Jeunesse de l'Isle en Dodon.

Il propose le tarif horaire de 14 €, nécessaire au calcul de la facturation correspondante.

**Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide,**

- Que le tarif horaire de mise à disposition d'un adjoint technique 2^{ème} classe est fixé à 14 €,
- Ce tarif sera appliqué à compter de l'année 2015/2016 et sera reconductible jusqu'à nouvelle décision du conseil municipal.
- De confier à Monsieur le Maire, le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires à cet effet.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3- Renouvellement de la mise à disposition au SIVU de Magali Esclassan et Edith Rayssac

DELIBERATION N° 17-2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De renouveler la mise à disposition de Madame Edith Rayssac et Madame Magali Esclassan au bénéfice du SIVU Enfance-Jeunesse de l'Isle en Dodon pour y exercer la fonction d'animatrice à l'ALAE de SAINT-LAURENT.
- De l'autoriser à signer la convention qui prendra effet au 01/09/2016 et jusqu'au 31/08/2017.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- Autorise, Monsieur le Maire, à signer la convention qui prendra effet au 01/09/2016 et jusqu'au 31/08/2017.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVEE A L'UNANIMITE

4- Cadeau de départ à la retraite de l'institutrice Madame Geneviève Isnard

DELIBERATION N°18-2016

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'offrir un cadeau à l'institutrice Mme Isnard Geneviève pour son départ à la retraite.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à offrir un cadeau de départ à Mme ISNARD Geneviève.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVEE A L'UNANIMITE

5- Renouvellement du CAE de Edith Rayssac

DELIBERATION N°19 -2016

Monsieur le Maire rappelle que le contrat CAE de Madame Edith Rayssac se termine le 31/08/2016, aussi il demande au conseil Municipal l'autorisation de renouveler son contrat pour une durée de 1 an.

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Accepte** le renouvellement du CAE de madame Rayssac.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVEE A L'UNANIMITE

6- Achat du terrain SIDDORN, acte administratif

DELIBERATION N° 20-2016

Considérant le projet d'achat la parcelle AB n° 175 lieu dit : Haut du village appartenant à Mr et madame Siddorn approuvé par le Conseil Municipal le 12/02/2016,

Le prix de vente étant fixé à 2 556.00€ pour une surface de 142 m2,

Considérant que Monsieur et Madame Siddorn acceptent de vendre la parcelle AB n° 175 au prix de 2 556.00€,

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Confie l'établissement des actes administratifs correspondants au service des actes de la SEM PYRENEES SERVICES PUBLICS
- Mandate Monsieur PITOUT, Maire, pour intervenir en tant que rédacteur de l'acte et Monsieur DUPIN, premier adjoint, pour intervenir au nom de la commune de saint Laurent et signer au nom de celle-ci.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVEE A L'UNANIMITE

7- Pool Routier, chemin de la Haille

DELIBERATION N°21 -2016

Aménagement et renforcement de la chaussée de la VC de la Haille.
Le montant des travaux s'élève à 8381,00€ HT.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVEE A L'UNANIMITE

8- SITPA

DELIBERATION N° 22-2016

Vu la loi de réforme des collectivités territoriales n° 2015-991 du 7 Août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République qui prévoit la mise en œuvre de nouveaux Schémas Départementaux de Coopération Intercommunales

Considérant que dans le cadre de ce schéma il est proposé la dissolution du SITPA

Considérant que les échanges avec le préfet de la Haute Garonne ont permis de montrer que des solutions alternatives pouvaient permettre de poursuivre l'action en faveur du transport des personnes âgées,

Monsieur le Maire de mande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter Monsieur le Préfet d'un report de délai de la mise en application de la dissolution du SITPA au 31 décembre 2017, afin de permettre aux communes membres du SITPA et au Conseil départemental de la Haute Garonne de mettre en place un nouveau dispositif d'aide au transport au bénéfice des personnes âgées de 65 ans et plus.

Le conseil Municipal, après délibération,

Approuve et autorise Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Préfet d'un report de délai de la mise à dissolution du SITPA au 3 décembre 2017;

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVEE A L'UNANIMITE

9- Dégâts d'orage

DELIBERATION N° 23-2016

Suite à l'orage du samedi 28 mai 2016, il convient de réaliser les travaux suivants :

- VC de Magourat : enlèvement des éboulements plus curage des fossés,
- VC de la Haille : reprofiler les parties arrachées par l'eau

Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter la communauté de communes des Portes du Comminges afin qu'elle présente ces dossiers au titre des dégâts d'orages, auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental.

Le montant des travaux s'élève à 5 858,00€ HT.

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

APPROUVEE A L'UNANIMITE

10- Questions diverses.

Le Maire,
Daniel PITOUT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45